

- ↪ Permis mer Côtier : ~~450 €~~
350 € Navigation de jour comme de nuit quelque soit le tonnage et la puissance moteur et ce jusqu'à 6 milles d'un abri.
- ↪ Permis hauturier : 700 € Pour toutes les autres navigations

+ Pour le permis mer côtier :

- ✓ **Théorie :** 1 cours collectif de 5 heures (lundi après-midi)
L'examen aura lieu le lundi qui suit le cours théorique
- ✓ **Navigation :** 1 sorties en mer en cours collectifs de 4 h (après obtention examen théorique)
Programme suivant le décret 2007-1167, arrêté ministériel du 28/09/2007.¹

+ Lieux de formation :

- Pour la navigation → du _____ de _____
- ✓ **Port de Nice panne C37**
- Pour la théorie → du _____ de 14h à 19h
- ✓ **17 bd Carnot – 06300 Nice**

- Examen le lundi ____/____/____ entre 9h et 16h
- ✓ **Affaires maritimes, 22 Quai Lunel 06300 Nice**
Avec la Carte d'Identité² et le Livret du Candidat

Documents à fournir :

1. Les 2 demandes d'inscription ci-jointes (Inscription aux affaires maritimes / Convention Mare Nicea).
2. Le certificat d'aptitude physique ci-joint.
3. Une photocopie de la pièce d'identité.
4. Timbres fiscaux (numérique) **108 €** pour le Permis Côtier et **38 €** de pour le Permis Hauturier.
5. **1** photo couleur d'identité avec le nom au verso au format réglementaire (sans lunettes).
6. Le règlement³ du dossier.

AUCUN DOSSIER NE POURRA ETRE DÉPOSÉ AVANT D'ETRE COMPLET ET SOLDÉ

¹ Le tarif du côtier sera rajusté à 550€ pour toute personne souhaitant naviguer en individuelle.

² Attention le Permis de conduire n'est pas considéré comme une pièce d'identité.

³ Espèces ou Chèque